



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 15 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de procurations : 07
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 09 décembre 2021
Date de publication : 22 décembre 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDIOUI, M. Timothée DRUET

Référence

21.15.12.114

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Budget Primitif 2022 de la
Ville de Dole et Budgets
Annexes des Lotissements et
des Parcs de Stationnement

Secrétaire de séance

Mme Frédérique DRAY

Rapporteur

M. Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Isabelle GIROD à Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ
M. Mathieu BERTHAUD à M. Mohamed MBITEL
Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.15.12.112-113-114-115)
M. Jean-Pierre CUINET à Mme Nathalie JEANNET
Mme Catherine DEMORTIER à M. Jacques PÉCHINOT
Mme Christine MUGNIER à Mme Isabelle MANGIN
Mme Amandine BORNECK à M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21 15.12.108-118-119) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 21.15.12.116) ; M. Stéphane CHAMPANHET (DCM 21.15.12.116) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 21.15.12.116) ; M. Mohamed MBITEL (DCM 21.15.12.116) ; Mme Laetitia CUSSEY (DCM 21.15.12.116) ; M. Philippe JABOVISTE (DCM 21.15.12.118)

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal du 25 octobre 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 10 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés moins six voix contre :

- **APPROUVE** les budgets 2022 suivants :
 - * Budget principal (Nomenclature M57)
 - * Budget annexe Lotissements (Nomenclature M57)
 - * Budget annexe Parcs de Stationnement (Nomenclature M4)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour les budgets exécutés selon la nomenclature M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel - Chapitre 012), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Il est précisé que ces mouvements ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et que ces virements feront l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun, puis notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

*Fait à Dole, le 15 décembre 2021.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

Jean-Baptiste GAGNOUX



BUDGET PRIMITIF 2022

VILLE DE DOLE



SOMMAIRE

1. PROPOS INTRODUCTIFS
2. PRESENTATION PAR CHAPITRE
3. BUDGET DE FONCTIONNEMENT
4. MASSE SALARIALE
5. PRESENTATION ANALYTIQUE
6. INVESTISSEMENT
7. BUDGETS ANNEXES

BUDGET PRIMITIF 2022

PROPOS INTRODUCTIFS



Propos introductifs

Contexte général

L'Etat a engagé depuis 2013 une démarche de baisse historique des dotations aux collectivités au travers d'un plan d'économies de 50 Mds€ de dépenses publiques dont 11,5 Mds€ pèsent directement sur les collectivités territoriales.

Rappel de cette démarche de baisse des concours de l'Etat aux Collectivités:

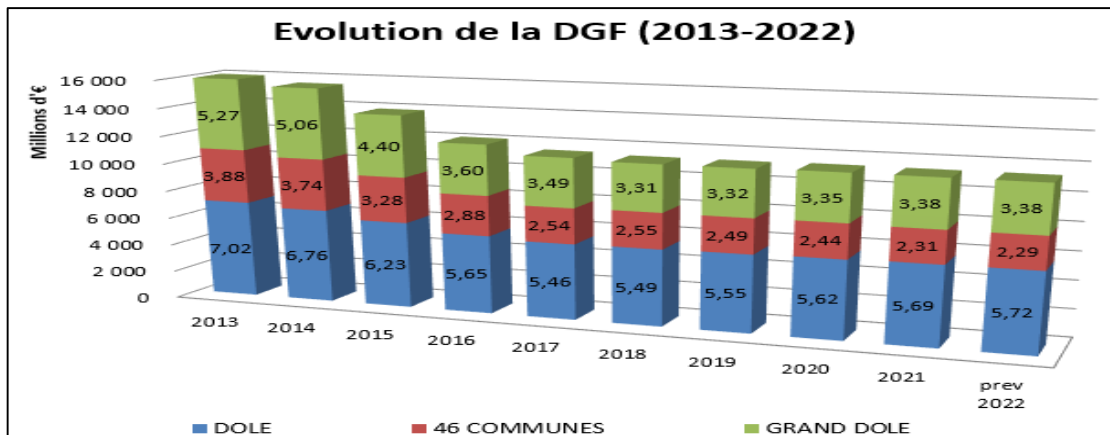
- 2013: gel de l'enveloppe normée (ensemble des concours de l'Etat aux collectivités y compris la DGF)
- 2014: Baisse de -1,5Mds€
- 2015-2017: Baisse de -10Mds€
- 2018: Gel de l'enveloppe DGF au bénéfice du bloc communal et des Départements + suppression de la DGF des Régions (-3,9Mds€) compensée par le reversement d'une quote-part de TVA estimée à 4,1Mds€.
- Depuis 2019: Gel de l'enveloppe DGF

Soit un désengagement de l'Etat envers les collectivités de - 11,47 Mds€ sur la période 2013-2017, sans compter le gel des dotations depuis 2018 qui impacte négativement les ressources des collectivités

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la baisse cumulée des dotations pour la Ville de Dole représente une perte de -1,3M€, ce qui représente 5% de son budget de fonctionnement.

A l'échelle de l'ensemble intercommunal (Grand Dole + 47 communes), la perte atteint 4,78M€ sur la période, soit une baisse de -27% en moyenne pour les communes et -36% pour le Grand Dole.

Evolution de la DGF (en M€)	Ville de Dole	Différence / N-1	Cumul 2013-2021
2013	7,02	0,00	0,00
2014	6,76	-0,26	-0,26
2015	6,23	-0,53	-0,79
2016	5,65	-0,58	-1,37
2017	5,46	-0,19	-1,56
2021	5,69	0,08	-1,32
Prév 2022	5,72	0,02	-1,30



Propos introductifs

Impact local de la politique nationale

Dans cet environnement économique instable, incertain et contraint pour les collectivités locales, le projet de Budget Primitif 2022 a été élaboré en tenant compte de la nécessité de réaliser des économies de fonctionnement, conduisant la municipalité à faire des choix stratégiques d'organisation et de mise en œuvre de son programme au service de la population et du développement du territoire.

Hypothèses retenues pour l'élaboration du Budget Primitif 2022

Les orientations retenues découlent de ce contexte économique et financier particulièrement instable et des choix et objectifs politiques suivants :

- Gel du taux d'imposition ;
- Poursuite de la politique d'investissement ;
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement avec maintien des services à la population ;
- Maîtrise de la masse salariale dans un contexte d'augmentation salariale des agents suite aux annonces gouvernementales ;
- Stabilité de l'encours de dette ;
- Stabilité des tarifs municipaux ;

Propos introductifs

Les objectifs de la municipalité

Une pression fiscale contenue

Depuis 2018, la révision des valeurs locatives est calculée à partir de l'évolution des prix à la consommation (IPC) entre Novembre N-1 et Novembre N-2 (article 1518bis CGI). La formule est la suivante:

Coefficient = $1 + [(IPC \text{ de novembre } N-2) / (IPC \text{ de novembre } N-1)]$

Pour mémoire, évolution depuis 2013:

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (*)	2019	2020	2021
Coefficient voté en LFI	1,016	1,009	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022	1,012	1,002
Soit évolution /N-1	1,6%	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	1,2%	0,2%

Compte tenu de la situation économique actuelle et de la tendance inflationniste constatée depuis plusieurs mois, on ne connaîtra cette donnée qu'au moment de l'adoption définitive de la Loi de Finances 2022.

- Augmentation des bases de fiscalité locale (physiques + nominales) de +1%
- Stabilité du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti

Rappel des taux appliqués à DOLE	2021 (pour mémoire)
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	44,12%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	35,61%

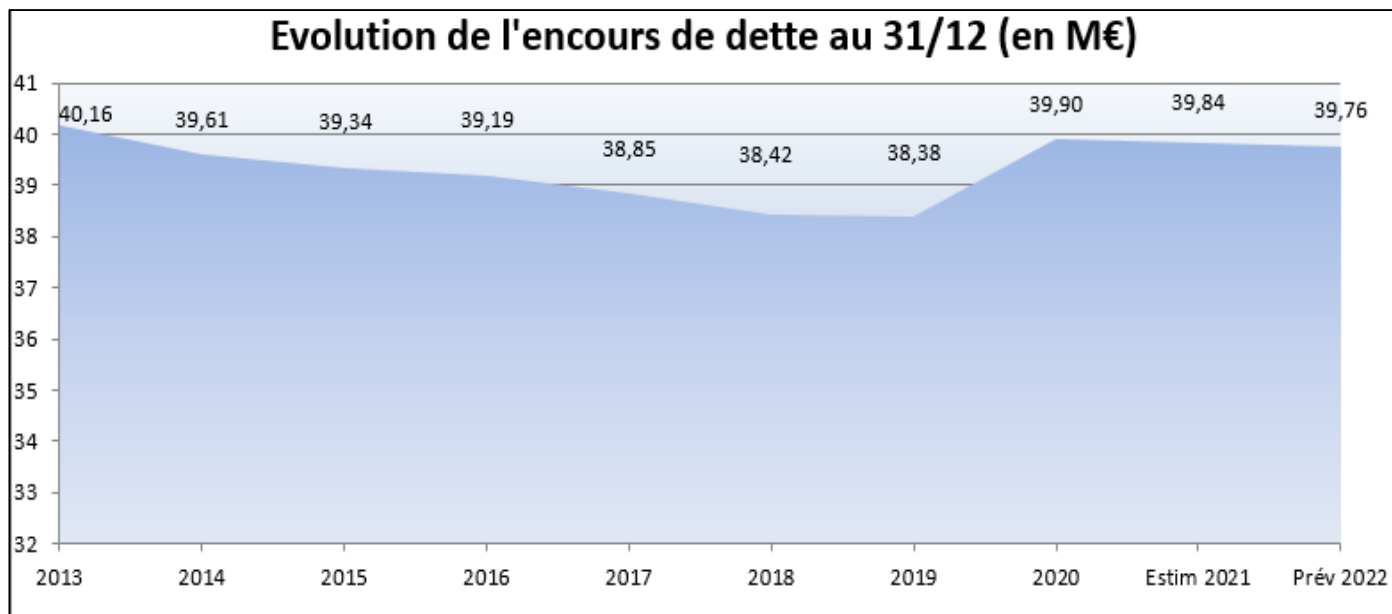
Propos introductifs

La dette au service de la relance économique

Evolution de l'encours

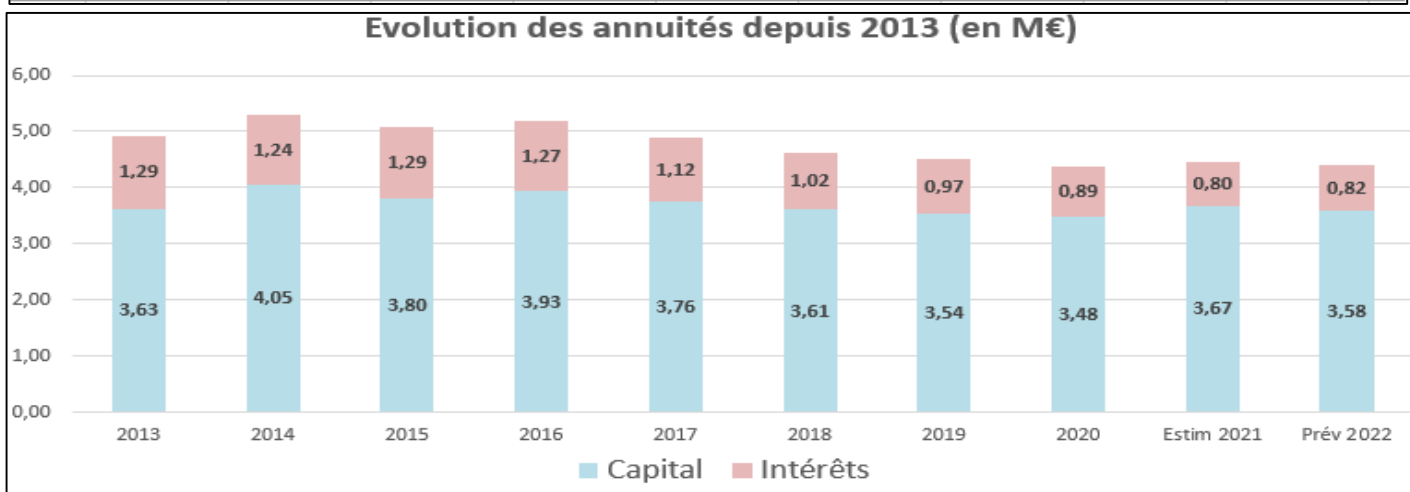
Après un désendettement d'environ -1,8M€ fin 2019, l'encours remonte fin 2020. **Cette décision s'inscrit dans une optique de soutien à la relance de l'activité économique et aux entreprises impactées par la crise sanitaire et à l'emploi local.**

Ce choix résulte également de l'atonie des marchés financiers, dont les conditions en matière de taux et de marges bancaires sont propices au recours à l'emprunt. Néanmoins, l'exécutif souhaite plafonner l'encours de la dette à moins de 40M€ durant le mandat.



Evolution des annuités

Comme en témoigne le graphique ci-contre, avec un taux moyen de 3,38% en 2013 et inférieur à 2,00% en 2021-2022, les frais financiers diminuent d'environ 0,5M€ quand le capital remboursé est stable.



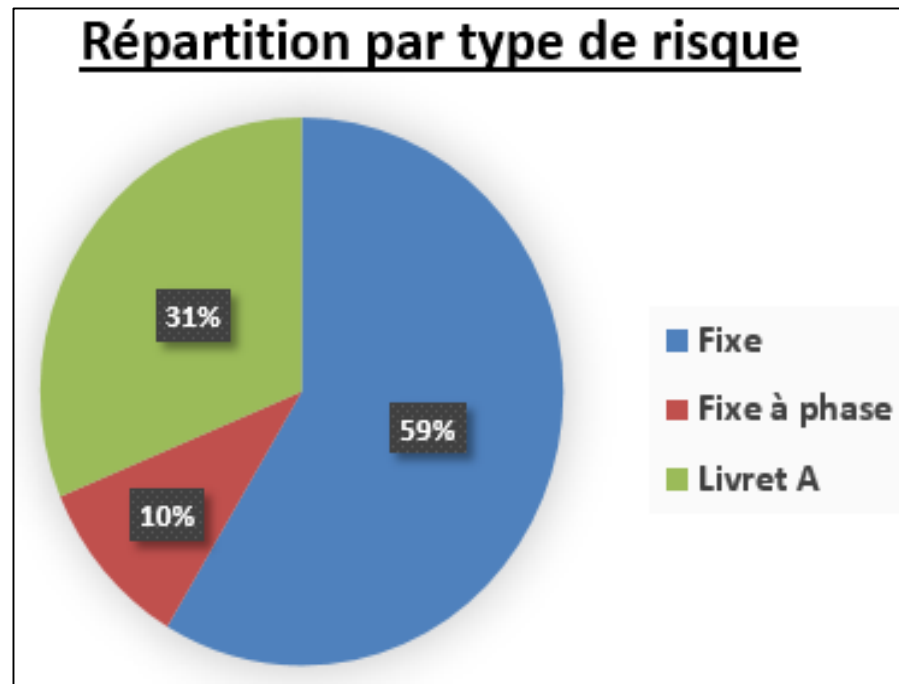
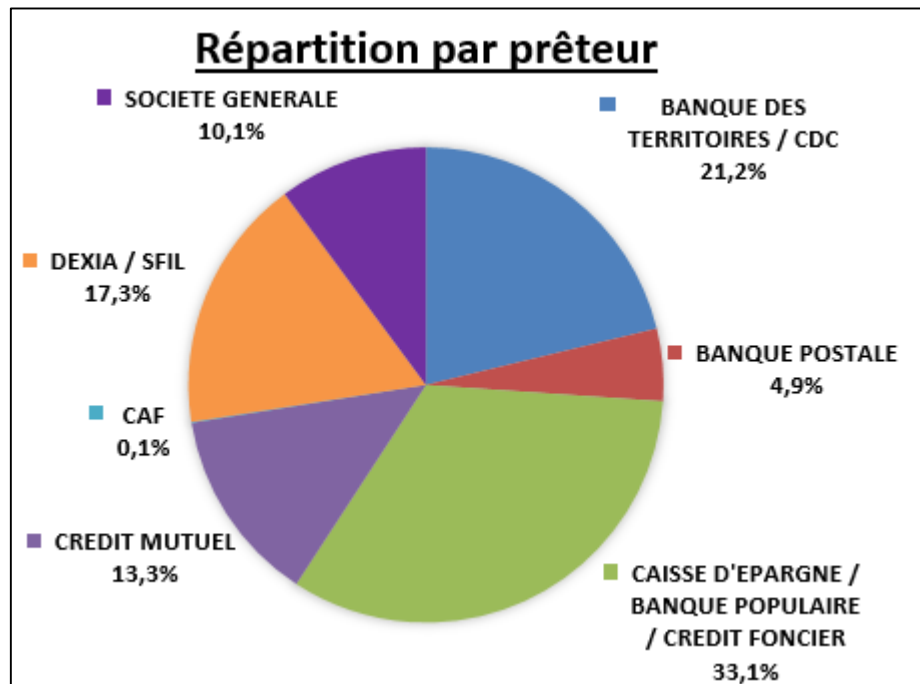
Propos introductifs

La dette au service de la relance économique

Répartition par prêteur et par type de risque

Ces deux graphiques témoignent d'une situation saine et maîtrisée, tant au regard de la multitude de prêteurs, que de la sécurité entourant la structure de l'encours.

En effet, plus aucun emprunt à taux variable ne subsiste dans l'encours. Néanmoins la situation actuelle des marchés financiers invite à ne pas négliger ce type de produit, dans la limite des recommandations en termes de risque.



Propos introductifs

La masse salariale

La gestion des ressources humaines mise en œuvre au cours des dernières années a été marquée par une maîtrise de la masse salariale et une recherche permanente d'amélioration et d'optimisation du fonctionnement des services : elle représente environ 56% des charges de fonctionnement.

Les diverses réorganisations et recherches d'amélioration ont été permises notamment par des mesures de professionnalisation, le recours à des contrats d'apprentissage, la formation et le développement d'outils informatiques plus en adéquation avec les besoins de la collectivité.

L'ensemble de ces évolutions s'est accompagné du renforcement des mesures en faveur des agents. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- Réorganisation des services ;
- Harmonisation des conditions de travail ;
- Révision et harmonisation des Régimes Indemnitaires (RIFSEEP, IFSE, CIA) ;
- Soutien à la formation des agents ;
- Politique de déprécarisation ;
- Mise en place d'une politique proactive de prévention, santé, bien-être au travail ;

Plusieurs éléments impacteront néanmoins la masse salariale à compter de 2022. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- Signature d'une convention de services communs avec le Grand Dole dans le cadre du projet d'Administration Locale Partagée : si ce dispositif entraîne un transfert massif d'agents de la Ville au Grand Dole et d'un partage de l'autorité fonctionnelle entre les deux exécutifs, l'impact budgétaire est néanmoins limité ;
- Revalorisation des agents de catégorie C : annoncée par l'Etat, cette mesure dont les contours demeurent flous, génère une hausse de la masse salariale globale évaluée à +200K€ ;
- Réévaluation du SMIC (+2,2%) : cette réévaluation impacte les grilles indiciaires des agents de catégorie C en début de carrière. Elle représente au minimum +37€ par mois pour un agent à temps-plein à compter du 1er octobre 2021 : le coût pour 2022 est d'environ +30K€;
- Participation à la prise en charge des mutuelles santé : La Ville s'inscrit également dans une démarche de soutien aux agents sur le plan de la santé. Une participation de l'employeur à la prise en charge des frais de mutuelle santé a donc été proposée sous la forme d'une aide financière de 15€ par mois à compter de 2022. Ce type de prise en charge deviendra obligatoire en 2026 et devra couvrir 50% du coût de l'assurance souscrite individuellement par les agents. D'où la proposition d'abonder cette enveloppe de participation progressivement dès à présent. Le coût de cette mesure est évalué à 50K€ pour 2022.

BUDGET PRIMITIF 2022

PRESENTATION PAR CHAPITRE



Budget de fonctionnement par chapitre

<u>FONCTIONNEMENT (en K€)</u>	BP 2021	BP 2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 208	6 359
012 - CHARGES DE PERSONNEL	13 080	12 675
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	35	35
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 500	1 100
042 - OP. D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 475	2 400
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 764	2 744
66 - CHARGES FINANCIERES	868	778
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10	10
TOTAL DEPENSES	26 940	26 101
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	122	25
042 - OP. D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50	280
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 224	1 202
73 - IMPOTS ET TAXES	4 206	3 866
731 - FISCALITE LOCALE	11 575	11 728
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 078	8 075
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	685	925
TOTAL RECETTES	26 940	26 101



Budget d'investissement par chapitre

<u>INVESTISSEMENT (en K€)</u>	BP 2021	BP 2022
040 - OP. D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50	280
041 - OP. D'ORDRE - OPERATIONS PATRIMONIALES	200	0
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	10
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 700	3 600
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	220	96
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 210	2 516
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 820	2 960
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 200	1 617
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	100	0
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10	0
TOTAL DEPENSES	14 510	11 079
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 500	1 100
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 600	2 073
040 - OP. D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 475	2 400
041 - OP. D'ORDRE - OPERATIONS PATRIMONIALES	200	0
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 500	1 450
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 615	556
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 610	3 500
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10	0
TOTAL RECETTES	14 510	11 079



BUDGET PRIMITIF 2022

DETAIL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT



Budget de fonctionnement par pôle



FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
FINANCES - FISCALITE - DOTATIONS	1 171	972	21 849	22 064
ADMINISTRATION GENERALE	3 803	4 337	1 419	1 314
PÔLE MOYENS - RESSOURCES	1 475	1 498	39	43
PÔLE ACTIONS SOCIALES	1 313	1 325	276	257
PÔLE ACTIONS EDUCATIVES	5 317	4 927	2 566	1 798
PÔLE SPORT	813	758	98	65
PÔLE ACTIONS CULTURELLES	2 343	2 293	192	182
PÔLE ATTRACTIVITE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	246	232	106	2
PÔLE SERVICES TECHNIQUES	6 484	6 260	346	96
Sous Total D/R (réelles)	22 965	22 601	26 890	25 821
Sous Total D/R (ordre)	3 975	3 500	50	280
Total Fonctionnement	26 940	26 101	26 940	26 101

Finances – Fiscalité - Dotations



FINANCES - FISCALITE - DOTATIONS	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
Fiscalité directe locale			10 000	10 283
Attributions de compensation			4 140	3 800
Dégrèvements fiscaux	35	35		
Compensations d'exonérations versées par l'Etat			758	590
Fiscalité indirecte			1 341	1 436
DGF			5 610	5 715
Intérêts d'emprunts	868	778		
Excédent Budget Annexe lotissement			0	240
Recettes / Charges exceptionnelles	30	30		
Dépenses imprévues	238	129		
BUDGET TOTAL	1 171	972	21 849	22 064
COÛT NET			20 678	21 092



Finances – Fiscalité - Dotations



Fiscalité : le produit des taxes ménages tient compte d'une évolution des bases de l'ordre de +1% par rapport au produit prévisionnel notifié à la Ville pour 2021 dans le sillage de la réforme fiscale. L'indice IPCH d'évolution des prix à la consommation qui paraîtra mi-décembre, permettra d'évaluer plus précisément le taux d'évolution des bases légales qui sera retenu pour le calcul du produit prévisionnel 2022.

En ce qui concerne la Taxe d'Habitation, la Ville ne perçoit désormais plus que le produit correspondant aux Résidences Secondaires. Il est évalué à 227K€ pour 2022 en cohérence avec le produit notifié pour 2021.

ACTP : Leur produit est reconduit à hauteur du montant attribué par le Grand Dole en 2021. Les dispositions du Pacte Fiscal adopté en 2021, validées par la CLECT du 25 février 2021, prévoient que leur montant évoluera chaque année en fonction de la part communale de taxe foncière payée par les entreprises situées dans les ZAE. Pour mémoire, 30% de ce produit est reversé au Grand Dole par le biais des ACTP.

Dégrèvements fiscaux : Une provision de 35K€ est prévue pour des éventuels dégrèvements décidés par l'Etat au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants notamment.

Compensations d'exonérations : il s'agit ici des compensations d'exonérations fiscales. Elles se sont avérées plus faibles dans le cadre de la réforme fiscale:

- Concernant la TH, elles n'existent plus suite à la suppression de cette taxe, soit -680K€ réintégrés dans le nouveau produit de Taxe Foncière;
- En revanche, les exonérations de TF augmentent fortement dans la mesure où l'Etat compense la perte due à sa décision d'exonérer de moitié les entreprises classées « établissement industriel », soit +522K€.

Fiscalité indirecte :

Elle se décompose en quatre taxes :

- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 330K€
- Taxe locale sur la publicité extérieure : 160K€
- Droits de mutation à titre onéreux: 850K€ compte tenu du dynamisme des transactions foncières constaté depuis 2019, et ce malgré un léger tassement en 2020 du fait de la crise sanitaire.
- FCTVA: 20K€ en fonctionnement

Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) : le projet de loi de finances pour 2022 proposant une stabilité de l'enveloppe nationale, il est proposé de reconduire les sommes effectivement notifiées en 2021, la dotation forfaitaire ayant tendance à diminuer alors que la DSU connaît un léger dynamisme.

Intérêts des emprunts :

Le montant des intérêts est proposé à hauteur de 0,78M€, en nette diminution (-90K€) par rapport à leur niveau de 2021 sous l'effet de la baisse des conditions du marché bancaire et d'une gestion active de la dette engagée depuis plusieurs exercices.

Le chapitre 66 inclut également les frais liés à ligne de trésorerie.

Administration générale

ADMINISTRATION GENERALE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
CABINET DU MAIRE	115	123		
PILOTAGE ET COORDINATION	36	41		
COMMUNICATION	152	192		
IMPRIMERIE / COPIEURS	7	8		
FORMALITES ADMINISTRATIVES	21	30	101	126
POLICE MUNICIPALE	132	144	300	276
MAIRIE ASSOCIÉE DE GOUX	4	4		
MOYENS GÉNÉRAUX	682	695	808	798
TRANSITION ECOLOGIQUE		10		
MUTUALISATION (Charges générales)	251	309	34	79
BUDGET TOTAL	1 399	1 556	1 244	1 280
COÛT NET	155	277		

Cabinet / Communication : L'année 2021 a été marquée par l'annulation d'un certain nombre d'événements du fait de la crise sanitaire. Un retour à une situation normale provoque mécaniquement une augmentation des frais liés à l'événementiel. De surcroît, 2022 sera une année particulière du fait des manifestations autour de « l'année Pasteur », du 60^{ème} anniversaire du Jumelage avec Lahr, ainsi que l'organisation du festival Cirque et Fanfares annulé en 2021, ce qui explique une réévaluation de l'enveloppe.

Pilotage et Coordination : Il s'agit de prestations de conseil, des cotisations à l'AMJ et à l'AMF et de charges liées à la gestion des Conseils Municipaux (envoi dématérialisé des convocations, transcription des conseils...). La provision pour frais de contentieux est proposée à la hausse (+5K€) au regard des besoins croissants constatés depuis plusieurs années.

Formalités administratives : L'augmentation des dépenses est liée au processus de reprise des concessions abandonnées. D'autre part, les élections sont prises en compte pour un total de 4 jours. Les recettes se composent notamment des concessions et redevances funéraires (+22K€) et d'une dotation de l'Etat (24K€) relative à la mise en place du dispositif pour les titres sécurisés.

Police Municipale :

- Hausse des frais de fonctionnement générés par l'entretien et la réparation des caméras et des horodateurs (+13K€);
- Surestimation en 2021 des recettes prévisionnelles des droits de stationnement et des forfaits post-stationnement (amendes) en 2021. Ajustement par prudence au plus proche pour 2022, soit-25K€ (120K€)
- Stabilité des droits de voirie pour les terrasses (25K€). Pour mémoire, ceux-ci n'ont pas été appelés auprès des commerçants pour 2020. Si cette décision a été reconduite en 2021 compte tenu du contexte sanitaire, la recette de 25K€ avait néanmoins été prévue au budget.
- Stabilité des recettes des foires et marchés (30K€)

Moyens Généraux :

Recettes : Les recettes du domaine (produits immobiliers et redevances diverses versées par les prestataires et délégataires) sont globalement en stabilité (-10K€).

Dépenses : Le poste « Loyers et charges payés » ainsi que les autres charges (assurances notamment) sont stables, à l'exception des taxes foncières suite aux évolutions décidées dans le cadre du pacte fiscal 2021.

Pôle Moyens - Ressources



PÔLE MOYENS - RESSOURCES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
FINANCES	10	7		
RESSOURCES HUMAINES	376	412	5	5
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	75	81		
COMMANDE PUBLIQUE	11	12		
BUDGET TOTAL	471	511	5	5
COÛT NET	466	507		

Finances / Commande Publique : les enveloppes consacrées à ces deux services sont stables (env. 20K€)

RH : Il s'agit ici uniquement des charges de fonctionnement du service. Une diminution est proposée concernant les frais de déplacement et de formation, la plupart des formations se déroulant désormais à distance ou par visioconférence (soit -10K€). La cotisation FIPHFP est évaluée à la hausse (+16K€). L'enveloppe des indemnités des élus est rétablie (320K€) à son véritable niveau suite à une mauvaise évaluation consécutive au changement de mandat à l'occasion du BP 2021, première année complète post-électorale.

DSI : Les prestations liées à la maintenance du système et au fonctionnement des logiciels sont en hausse (+6K€).

Pôle Actions Sociales - Santé



PÔLE ACTIONS SOCIALES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
ACTION SOCIALE / SANTÉ	255	257		
CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES	89	93	234	257
CCAS	545	553		
BUDGET TOTAL	890	903	234	257
COÛT NET	656	647		

Actions Sociales – Santé : ce budget est stable. Il se compose essentiellement d'une enveloppe de 231K€ de subventions aux associations dont 96K€ au profit d'associations à but caritatif et social (domaines de l'humanitaire, de la lutte contre les discriminations notamment...), et près de 12K€ pour l'accueil et l'hébergement des femmes victimes de violences. D'autre part, la convention avec l'association Loisirs Populaires Dolois est stable à hauteur de 137K€.

La politique en matière de santé se caractérise quant à elle par un budget stable de 18k€.

Centre Social Olympe de Gougues : Le budget du Centre Socioculturel est ajusté en fonction des actions prévues en 2022.

Les recettes prévisionnelles augmentent de +30K€, du fait de l'absence d'inscription au BP 2021 de la dotation de fonctionnement liée à la labellisation « Maison France Services ». Les autres recettes se décomposent ainsi :

- Fonctionnement du Centre Social : 90K€ attribués par la CAF
- Politique de la Ville / Contrat de Ville : 58K€ (stable) répartis entre l'Etat, la Région et le Grand Dole
- Equipe de prévention et projet « Groupe Rénovation Logement » : 70K€ octroyés par le Département du Jura
- Recettes diverses (9K€)

CCAS: Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS augmente légèrement (+8K€) suite notamment au succès du dispositif de soutien aux jeunes pour l'obtention du permis de conduire.

Pôle Actions Éducatives



PÔLE ACTIONS EDUCATIVES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
ENFANCE JEUNESSE - RESTAURATION SCOLAIRE	43	40	127	159
EDUCATION	418	450	120	100
PETITE ENFANCE	171	144	1 535	1 505
BUDGET TOTAL	632	635	1 781	1 763
COÛT NET			1 149	1 128

Enfance/Jeunesse – Restauration scolaire: ce poste budgétaire assure les relations contractuelles avec le Grand Dole. Ainsi, une enveloppe de 40K€ est prévue pour le remboursement des réductions tarifaires accordées par la Ville, sous conditions de ressources, aux familles dont les enfants fréquentent les cantines scolaires désormais gérées par le Grand Dole.
 En recettes, il s'agit de la participation aux charges (énergies...) remboursée par le Grand Dole pour l'utilisation des locaux de la Ville.

Education/Ecoles: il s'agit du budget de fonctionnement des écoles maternelles (47K€) et primaires (92K€).
 D'autre part, 6K€ sont consacrés aux Rased et à la médecine scolaire.
 Enfin, le budget de consacré aux classes de loisirs est stable (4K€).
 La contribution prévisionnelle à l'ADEGE augmente de +30K€, l'Etat compensant partiellement cette contribution (84K€).
 D'autres part, 5K€ sont attribués à l'IRIMM et 10K€ pour le remboursement des frais de scolarité par les communes extérieures.

Petite Enfance: le budget des structures est ajusté selon les besoins constatés et les prévisions de fréquentation, soit -17K€.
 Une enveloppe de 35K€ est dédiée à l'organisation du Salon de la Petite Enfance. Une somme de 45K€ avait été fléchée au BP 2021 avant que la crise sanitaire ne contraigne à l'annulation de cet événement.
 Les recettes marquent un léger repli. Elles se composent des facturations « familles », évaluées à la hausse (333K€, soit +12K€), ainsi que des participations de la Caisse d'Allocations Familiales estimées à environ 1,18M€, en baisse de -35K€. La baisse d'activité de la crèche familiale explique principalement la diminution des recettes.



PÔLE SPORT	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	142	158		
TOUR DE FRANCE		72		40
SUBVENTIONS CLUBS ET ASSOCIATIONS	300	305		
PRODUITS DIVERS			20	25
BUDGET TOTAL	443	535	20	65
COÛT NET	423	470		

Le départ de la huitième étape du Tour de France le 9 juillet 2022 constituera l'événement majeur parmi les manifestations portées par le service des sports en 2022.

La prestation versée à l'organisateur, « Amaury Sport Organisation », s'élève à 72K€. Une subvention de 40K€ sollicitée auprès de la Région devrait venir atténuer le coût de cet événement.

Les autres événements (ex: trophées des sports...) organisés par le service sont dotés d'un budget global stable (env. 18K€).

Les charges liées à la maintenance et à l'entretien des stades (tontes + décompactage) sont provisionnées en hausse par rapport à 2021 au regard des aléas météorologiques constatés en 2021 (+22K€). Les charges liées à l'entretien des gymnases sont quant à elles en stabilité (env. 12K€).

En outre, la municipalité fait le choix de maintenir le niveau de l'enveloppe de subventions à destination des clubs, associations sportives et du sport scolaire (soit 305K€).

Les recettes proviennent de la mise à disposition des équipements, notamment aux collègues, dans le cadre des partenariats en matière de sport scolaire notamment. Elles sont évaluées à 25K€, soit +5K€.

Pôle Actions Culturelles



PÔLE ACTIONS CULTURELLES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
EVENEMENTIEL / MÉDIATION CULTURELLE	504	578	63	66
COMMANDERIE	250	250		
ECOLE DES BEAUX ARTS	8	8	24	20
MUSÉE DES BEAUX ARTS	65	94	40	74
MUSIQUE MUNICIPALE	20	20	4	4
ARCHIVES	5	3		
ANIMATION DU PATRIMOINE	19	20	19	19
VIE ASSOCIATIVE	309	303		
BUDGET TOTAL	1 179	1 275	150	182
COÛT NET	1 029	1 093		

Événementiel : Ce service gère et organise les actions suivantes:

- Médiation et animation culturelle: inclut notamment la prise en charge du coût des spectacles programmés par la Ville et confiés à la SPL Hello Dole (35K€ stable), les subventions aux associations (en baisse de -60K€ en 2021 du fait de la crise sanitaire, elles retrouvent leur niveau normal, soit 100K€) et à l'EPCC Terre de Louis Pasteur (120K€, stable): 292K€, soit +41K€;
- Festival Cirque et Fanfares: 161K€, soit -20K€ par rapport au budget prévisionnel 2021. Le coût net de cette manifestation est évalué à 104K€ après prise en compte des subventions attendues de la Région et du Département;
- Animation du Cœur de Ville: budget en stabilité, +2K€;
- Festiv'Eté: +31K€, suite au choix de la municipalité de mettre en avant les animations estivales ;
- Fêtes de Noël: 42K€, soit -5K€ par rapport au budget alloué pour 2021.

Commanderie: la contribution de fonctionnement à la SPL Hello Dole pour la gestion de cet équipement est maintenue à hauteur de 250K€.

Musée des Beaux Arts: le budget consacré à l'organisation d'une exposition dans le cadre de l'année Pasteur majeure génère une hausse des charges, soit +29K€. Les recettes augmentent quant à elles de +34K€.

Musique Municipale: la Ville reste organisatrice d'événements qui ne relèvent pas de l'enseignement mais de l'animation (concerts...). A ce titre un budget de 20K€ est nécessaire pour diverses manifestations : « pupitres en liberté », fête de la Sainte-Cécile, les auditeurs du soir.

Vie associative : Ce budget est en légère baisse (-6K€). Il s'agit essentiellement de subventions octroyées à des associations investies dans l'animation de la Ville.



PÔLE ATTRACTIVITE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
DROIT DES SOLS - FONCIER	3	15		
URBANISME	22	27	2	2
BUDGET TOTAL	25	43	2	2
<i>COÛT NET</i>	23	41		

Droit des sols / Foncier : Un budget consacré à de menues dépenses (frais de géomètre...) nécessaires dans les cas de cessions ou acquisitions foncières. Des crédits sont également prévus afin de s'acquitter de la Taxe d'Aménagement et de la Redevance d'Archéologie Préventive sur les permis de construire.

Urbanisme : Ce service gère les crédits consacrés aux opérations suivantes:

- Cœur de Ville (opération « façades », gestion des galeries éphémères): 24K€, soit +6K€ (recettes évaluées à 2K€ pour la location des galeries éphémères)
- Dispositif « maisons fleuries » : 3K€

Pôle Services Techniques



PÔLE SERVICES TECHNIQUES	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
ENVIRONNEMENT	47	34	60	75
BUREAU D'ETUDES, TRAVAUX VOIRIE	224	131		
BUREAU D'ETUDES, TRAVAUX BÂTIMENTS	288	258		
GARAGE, LOGISTIQUE, MAGASIN, ATELIER	613	601		
PROPRETE, ESPACES VERTS	804	730		
ENERGIE	1 700	1 742	94	0
BUDGET TOTAL	3 677	3 496	154	75
COÛT NET	3 523	3 421		

Environnement : Les dépenses se composent essentiellement des frais de gardiennage des bois et forêts à hauteur de 13K€ (-4K€) et de la contribution au SIVOM du Massif de la Serre, maintenue à hauteur de 9K€.

La baisse des dépenses (-8K€) s'explique par la suppression des charges liées au contrat avec l'ONF concernant la vente groupée de résineux.

Des crédits sont également alloués en 2022 pour des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la nature en ville (stable, 13K€)

Les recettes sont quant à elles constituées par la vente de bois et de produits forestiers (+13K€), ainsi que par les droits de chasse et pêche, soit environ 75K€ estimés pour 2022 (+15K€).

Bureau d'Etudes voirie : Une enveloppe est budgétée pour l'entretien courant des voiries (soit 120K€).

Bureau d'Etudes bâtiment : inscription d'une enveloppe dédiée aux menus travaux d'entretien courant des espaces publics, soit 200K€ (-30K€), compte tenu de l'important programme de réhabilitation des écoles élaboré en lien avec la SPL Grand Dole Développement 39 (MPPE). La maintenance des divers équipements bénéficie d'une enveloppe de 48K€ (+3K€). Le solde des crédits se répartit entre des prestations diverses et, des petites fournitures (10K€).

Garage, Logistique, Magasin, Ateliers : Ce budget présente une baisse.

Propreté urbaine / Espaces verts : ces services disposent d'un budget global de 730K€, soit -74K€. Il comprend notamment les prestations de balayage des voiries et de débroussaillage des trottoirs, de traitement des balayures ainsi que la prestation hippomobile en Centre Ville (244K€ au total, soit -19K€). En outre, les prestations et redevances liées à la collecte et au dépôt des déchets s'élèvent à 65K€ (-35K€). Des fournitures sont également nécessaires (57K€, soit -20K€). En outre, un budget global de 340K€ est alloué à l'entretien des espaces verts, stable.

Energie : la hausse s'inscrit dans le contexte d'augmentation globale du coût de l'énergie. En outre, en ce qui concerne les recettes, le renouvellement du marché de l'énergie a permis, dans le cadre d'un groupement de commande d'intégrer Hello Dole et le SM Grande Tablee qui acquitteront désormais directement leurs factures d'énergie.

BUDGET PRIMITIF 2022

LA MASSE SALARIALE



Masse salariale (Chapitre 012)



Après neutralisation des effets du changement de mode d'administration (passage d'une mutualisation bilatérale à une administration sous forme de services communs) et prise en compte de l'impact des évolutions légales et des mesures prises par la collectivité, la masse salariale se présente ainsi:

PÔLE	BP 2021	BP 2022
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 404	2 781
PÔLE MOYENS RESSOURCES	1 004	986
PÔLE ACTIONS SOCIALES	424	421
PÔLE ACTIONS EDUCATIVES	4 685	4 292
PÔLE SPORTS	371	223
PÔLE ACTIONS CULTURELLES	1 164	1 018
PÔLE ATTRACTIVITÉ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	221	189
PÔLE SERVICES TECHNIQUES	2 807	2 764
Total Charges de personnel (Chapitre 012)	13 080	12 675
Autres recettes (MAD, Emplois aidés, IJ...)	-1 014	-235
Masse salariale nette	12 066	12 440

3,10%

BUDGET PRIMITIF 2022

PRESENTATION ANALYTIQUE DU BUDGET



Evolution de l'autofinancement

<i>En M€</i>	2021	2022
Fiscalité brute	15,3	15,5
<i>dont TF et THRS</i>	<i>10,1</i>	<i>10,3</i>
<i>dont ACTP</i>	<i>3,8</i>	<i>3,8</i>
<i>dont TLPE, TCFE, DMTO...</i>	<i>1,3</i>	<i>1,4</i>
DGF	5,7	5,7
Compensations d'exonérations	0,6	0,6
Autres recettes	4,1	4,1
Total recettes nettes	25,6	26,0
Total Dépenses	21,0	21,5
<i>dont Masse salariale nette</i>	<i>12,1</i>	<i>12,4</i>
<i>dont autres charges</i>	<i>8,9</i>	<i>9,1</i>

Evolution de l'autofinancement <i>(en M€)</i>	2021	2022
Total recettes	25,6	26,0
Total dépenses	21,0	21,5
CAF brute	4,6	4,5

Evolution de l'autofinancement



Evolution de l'autofinancement <i>(en M€)</i>	2021	2022
Total recettes	25,6	26,0
Total dépenses	21,0	21,5
CAF brute	4,6	4,5
Annuité de la dette	4,5	4,4
Recettes récurrentes investissement <i>(FCTVA, TA, Amendes de police)</i>	1,6	1,6
CAF nette	1,7	1,7
Subventions et produits de cessions	7,2	2,5
Emprunts	3,6	3,5
TOTAL INVESTISSEMENTS	12,3	5,1
Ratio d'endettement	2021	2022
Encours de dette	39,84	39,76
Charge de la dette (en %) <i>(= annuité / recettes réelles de fct)</i>	17,55%	16,92%
Capacité de désendettement (en années) <i>(= encours / CAF brute)</i>	8,6	8,8

BUDGET PRIMITIF 2022

DETAIL DES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT



Investissements 2022



DETAIL DES INVESTISSEMENTS 2022 (en K€)	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
ECOLES ET CRECHES - EQUIPEMENT / TRAVAUX DIVERS	450	687		
EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 889	2 415	1 250	
CULTURE - EQUIPEMENT / TRAVAUX DIVERS	179	259	10	5
BATIMENTS - EQUIPEMENT / TRAVAUX DIVERS	253	707	3	30
AMENAGEMENTS RIVE GAUCHE	1 222	1 100	1 000	350
VOIRIE - EQUIPEMENT / TRAVAUX DIVERS	914	950		
VIDÉOPROTECTION ET EQUIPEMENTS POLICE MUNICIPALE	21	62		21
URBANISME (Etudes Parc Urbain, tourisme fluvial, Cœur de Ville...)	222	240		
ACQUISITIONS FONCIÈRES / CESSIONS	380	254	1 120	2 073
ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE	2 348	276	1 200	
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	61	150		
AQUISITION / CESSION PARTS CAPITAL	100		480	
AUTRES (Dépenses imprévues, provision pour risque)	511	90		
TOTAL	10 550	7 189	5 063	2 479

BUDGET PRIMITIF 2022

LES BUDGETS ANNEXES



Les budgets annexes



(en K€)	LOTISSEMENTS		STATIONNEMENT	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20	20	44	37
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	80	240		
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			71	70
042 - OP. D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			20	28
Total DEPENSES	100	260	135	135
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	100	260	135	135
Total RECETTES	100	260	135	135
<u>INVESTISSEMENT</u>				
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			2	2
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			89	96
Total DEPENSES	0	0	91	98
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			71	70
040 - OP. D'ORDRE - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			20	28
Total RECETTES	0	0	91	98